

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Arrêté du 14 janvier 2013**

**modifiant l'arrêté modifié du 17 octobre 1996 fixant la liste des spécialités vétérinaires**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1996 fixant la liste des spécialités vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2009 fixant les conditions de reconnaissance du titre de spécialiste vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 3 octobre 2012.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des spécialités vétérinaires figurant à l'article 1er de l'arrêté du 17 octobre 1996 susvisé est complétée comme suit :

- « - sciences et médecine des animaux de laboratoire ;
- médecine du comportement des animaux domestiques ;
- neurologie vétérinaire ;
- nutrition clinique vétérinaire ».

## Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **14 JAN, 2013**

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

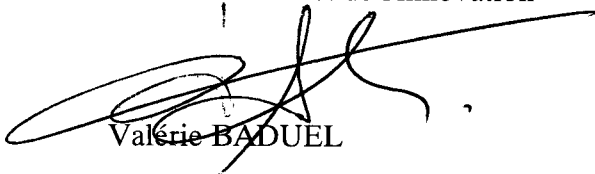
Pour le ministre et par délégation :

Pour la directrice générale de l'enseignement et de la recherche ,

L'adjointe au directeur général

Chef du service de l'enseignement supérieur,

de la recherche et de l'innovation

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Baduel', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Valérie BADUEL